

CHARTRE DE DEONTOLOGIE



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Engagée pour l'amélioration des conditions de vie des communautés fragilisées par un accès restreint aux services essentiels ainsi que dans le soutien aux personnes et aux jeunes, (enfants, adolescents, jeunes adultes), économiquement et socialement faibles, la Fondation SUEZ réaffirme ses principes d'actions et d'interventions en faveur des Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, dans le plus strict respect de son éthique.

1. Dans l'ensemble de son activité, comme pour l'ensemble de ses partenariats sociaux, de développement, d'urgence, académiques, la Fondation SUEZ veille au respect des droits humains de toutes les personnes concernées ou impliquées : bénéficiaires, partenaires, prestataires et fournisseurs, bailleurs du projet, etc.
2. Fondation d'entreprise, la Fondation SUEZ agit exclusivement dans un cadre philanthropique et désintéressé, dans des relations d'échanges et de respect, et refuse toute intervention qui pourrait apporter un avantage quelconque, qu'il soit notamment commercial ou économique, à une entreprise ou autre organisation.
3. Ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, partenaires, bénéficiaires, bailleurs, prestataires, fournisseurs, salariés de SUEZ, sont sans considération politique, religieuse ou philosophique, ni aucunement discriminante.
4. Acteur de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, la Fondation SUEZ s'assure du respect des lois et des autorités locales dans l'ensemble des projets qu'elle soutient.
5. La Fondation SUEZ applique une tolérance zéro en matière de corruption, de trafic d'influence comme en matière de respect des droits humains et ce dans l'ensemble des projets qu'elle soutient et auprès de tous ses partenaires.
6. Son soutien aux actions auprès des habitants et des communautés, des bénéficiaires directs et indirects, est conditionné à la durabilité et à la pérennité de l'action et du projet.
7. L'aide apportée dans le cadre des projets doit l'être sur la seule base des besoins identifiés et définis par et pour les bénéficiaires, en garantissant dignité et respect des individus et des communautés.
8. Dans tous les projets qu'elle soutient, la Fondation SUEZ attache une attention particulière à la performance environnementale et à l'impact carbone du projet. En France, cette condition est un critère de sélection des projets.
9. La Fondation SUEZ traite, de façon responsable et en conformité avec les lois applicables en matière de sécurité et de confidentialité, les informations qui lui sont confiées par ses partenaires, personnes bénéficiaires du projet ou/du partenariat, co-bailleurs et autres parties prenantes, ainsi qu'avec la charte éthique de SUEZ.

Tour CB21
16, place de l'Iris
92040 Paris La Défense France

<https://www.suez.com/fr/nous-connaître/un-groupe-engagé/la-fondation-suez>

